



Demande d'autorisation pour

- organiser un feu d'artifice
- organiser un feu de joie
- organiser un

1. **Requérant(e) - Société organisatrice :**

.....
.....
.....

2. **Responsable de l'organisation :** (Nom, prénom, date de naissance, profession, domicile, tél. privé, tél. prof.)

.....
.....
.....

3. **Thème de l'organisation :** (mariage, fête nationale, etc,...)

.....

4. **Date(s)** : Du au
Du au

5. **Heures** : De à
De à

6. **Lieu** :

7. **L'emplacement est-il :** (fournir le contrat de location ou l'attestation de mise à disposition)

loué mis à disposition privé

8. **Diffusion de musique :** oui non
 orchestre disque-jockey haut-parleurs

9. **Assurance RC :** (obligatoire pour les manifestations publiques - fournir une copie de l'attestation d'assurance)

Société :
Couverture :

10. **Sécurité :** (fournir une copie du contrat)

Un service de sécurité est-il prévu ? oui non

Agence :

La société de sécurité privée doit obligatoirement être titulaire d'une autorisation écrite d'exercer des missions de sécurité. Cette dernière, pour les agences hors du canton, doit être délivrée par l'autorité cantonale de son lieu de domicile. Pour les agences ayant leur siège dans le canton de Neuchâtel, l'autorisation doit être délivrée par la commune de domicile du représentant de la société engagée. Il va sans dire que tout le personnel engagé par la société de sécurité doit, sans exception, être au bénéfice d'une autorisation d'exercer.

Une liste nominative du personnel participant à la mission, certifiée exacte par le responsable de l'agence, comprenant : nom - prénom - date de naissance - lieu d'origine - adresse exacte - no postal et commune de domicile, ainsi qu'une copie de l'agrément délivré par l'autorité cantonale (agence hors canton) ou par la commune où se trouve le siège de l'agence (canton de Neuchâtel) devra nous être remise.

Concernant les agences installées sur le territoire de la Ville de Neuchâtel, la liste exhaustive nominative énumérée ci-dessus devra nous parvenir.

Remarques : Il va sans dire que si les dispositions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées, ou que l'agence ou les agents ne sont pas agréés, nous ne pourrions pas entrer en matière en ce qui concerne l'étude de ce dossier.

13. **Situation du lieu d'organisation :**

Coller un plan de situation officiel du géomètre cantonal, avec indications des distances en mètres par rapport à l'environnement immédiat, la direction du nord ainsi que l'emplacement du feu d'artifice ou de joie.

Lieu et date :

Signature du responsable de l'organisation

Ne pas oublier d'annexer les copies des éventuels contrats demandés précédemment :

- copie du contrat de location ou de mise à disposition de l'emplacement
- copie de l'attestation de l'assurance responsabilité civile
- copie du contrat de l'agence de sécurité

Préavis à remplir par les entités du service communal de la sécurité

(circulation par courrier interne)

ENTITÉ POMPIERS PROFESSIONNELS

Préavis positif

Préavis négatif

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....

Le responsable

Neuchâtel, le

.....

ENTITÉ PRÉVENTION

Préavis positif

Préavis négatif

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....

La responsable

Neuchâtel, le

.....

ENTITÉ PROXIMITÉ

Préavis positif

Préavis négatif

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....

Le responsable

Neuchâtel, le

.....